

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_145

Objet : Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L311-1, L313-1, L332-8 L332-13 et L332-14 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L311-1 du code général de la fonction publique, chaque emploi permanent de la commune a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Conformément à l'article L332-13 du code général de la fonction publique, il est possible de recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Par dérogation, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque,

au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Par dérogation, l'article L332-8 du code général de la fonction publique, précise que des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et que le recrutement de fonctionnaires a été infructueux. Compte tenu de la spécificité de certains emplois et de l'anticipation nécessaire à leur pourvoi, il est demandé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, dès lors que les publications sur les emplois cités ci-dessous n'auraient pas permis de recruter un titulaire de la fonction publique ou un candidat inscrit sur liste d'aptitude. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- de créer au tableau des effectifs les emplois permanents tels que fixés en annexe.

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique pour ces emplois. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- de permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique pour ces emplois.

Les agents devront remplir les conditions permettant d'accéder au cadre d'emploi concerné. La rémunération allouée sera fixée sur la base du traitement indiciaire.

Le recrutement sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214253-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025

Annexe unique

Emploi	Service d'affectation	Temps de travail	Grades	Missions
Technicien	Corps d'état techniques	Temps complet	Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Coordination et vérification des travaux des entreprises Gestion des équipements et du patrimoine Contrôle du respect des règles de sécurité du chantier Organisation de la réception des travaux. Suivi du bureau de contrôle, des pré-visites, réunions plénières et visites de la commission de sécurité Gestion administrative Gestion de petits marchés et de petits contrats de fonctionnement : contrôle triennal d'alarme incendie, réseau d'alerte, entretien transformateurs électriques, SSI, désenfumage et extincteurs Rédaction de documents pour la passation des marchés énoncés ci-dessus Réalisation d'études de faisabilité, de conception des équipements électriques d'un bâtiment, rédaction des cahiers des charges techniques relatif à l'électricité sur quelques projets
Contrôleur	Corps d'état techniques	Temps complet	Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Vérification des rapports annuels des bureaux de contrôles techniques et mettre à disposition les rapports datant de moins d'un an lors des visites de la commission communale de sécurité incendie dans les bâtiments communaux, Réalisation des levées des points de non-conformité identifiés sur les rapports des contrôleurs techniques en secteur entreprise ou en régie, Participation aux pré-visites de la commission communales de sécurité incendie afin d'anticiper les observations des préventionnistes, Participation aux exercices d'évacuation en relation avec les chefs d'établissement et mesurer l'efficacité des SSI, Suivi des contrats d'entretien confiés aux entreprises dans le domaine de la sécurité incendie et de de l'électricité Gestion du marché afférent à la maintenance des extincteurs, RIA et des hydrants Vérification de la tenue des registres de sécurité des ERP
Assistant archives et documentation	Archives-documentation	Temps complet	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Assistant de conservation du patrimoine Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Gestion administrative du service Collecte et classement des archives Communication et valorisation des archives Gestion documentaire
Chef de service	Marchés publics	Temps complet	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Attaché Attaché principal	Animation et coordination de l'équipe placée sous son autorité Supervision de la passation et du suivi de l'ensemble des marchés Gestion des procédures de contrats complexes Gestion des commissions Planification et diffusion de la culture commande publique Veille juridique

Responsable de pôle	Médiathèque	Temps complet	Bibliothécaire Bibliothécaire principal	Encadrement d'équipe Ressources numériques, SIGB (progiciel), RFID (système d'identification des documents) Évaluation des outils et ressources Participation à l'amélioration et au rayonnement de la médiathèque Accueil du public
Responsable de pôle	Jeunesse et sport	Temps complet	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Pilotage du pôle Encadrement d'équipe Instruction des dossiers et gestion administrative Exécution d'opérations budgétaires Accompagnement et traitement de la demande d'un usager
Educateur sportif mixte (3)	Jeunesse et sport	Temps complet	Educateurs des activités physiques et sportives Educateurs des activités physiques et sportives de principal 2 ^{ème} classe Educateurs des activités physiques et sportives de principal 1 ^{ère} classe	Assurer l'encadrement pédagogique de différentes activités physiques et sportives au sein des écoles élémentaires et des piscines de la ville Enseigner l'E.P.S et la natation scolaire à partir des orientations définies par l'autorité territoriale ou les instructions officielles de l'Education Nationale Assurer l'encadrement des missions ponctuelles qui pourraient lui être confiées, telles que la gestion du matériel, l'organisation de manifestation (U.S.E.P, A.S.C.V.A.N...) Assurer l'encadrement des animations qui pourraient lui être confiées, telles que l'aquagym, bébés nageurs, l'organisation de manifestation etc... Assurer les premiers secours et orienter la victime en fonction de la gravité Assurer l'encadrement pédagogique des Centres Municipaux d'Initiation Sportifs Assurer la surveillance et la sécurité, orienter, informer, conseiller le public.
Auxiliaire de puériculture (5)	Petite enfance	Temps complet	Auxiliaires de puéricultrice territorial de classe normale Auxiliaires de puéricultrice territorial de classe supérieure	Prendre en charge et suivre un groupe d'enfants Veiller au développement psychomoteur, affectif et social des enfants Apporter à l'enfant la sécurité matérielle et affective, favoriser son bien-être et son éveil dans le cadre d'activités prenant en compte, son rythme, sa culture familiale avec le souci de respecter les besoins individuels et collectifs Accueillir et informer les parents Participer au projet pédagogique de la structure.
Adjoint d'animation en crèche (5)	Petite enfance	Temps complet	Adjoint d'animation Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe	Proposer des animations Assurer le bien-être de l'enfant Accompagner l'enfant au quotidien Communiquer avec la famille Participer à la vie de la structure
Educateur de jeunes enfants	Petite enfance	Temps complet	Educateurs de jeunes enfants Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Contribuer à l'éveil psychomoteur des enfants, répondre à leurs besoins quotidiens par la présence, par les soins dispensés et les activités organisées Favoriser la participation de chacun dans toutes les activités quotidiennes afin de préparer l'enfant à l'école et à la vie sociale Mener des actions éducatives auprès des enfants en collaboration avec l'équipe et avoir un rôle pédagogique auprès de l'équipe pluridisciplinaire

Directeur de crèche	Petite enfance	Temps complet	Educateurs de jeunes enfants Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Encadrement d'équipe Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles Conception et mise en œuvre du projet pédagogique de la structure Organisation et pilotage de l'activité de la structure Garantie du bien-être et de la santé des enfants accueillis
Gestionnaire administratif	Enfance	Temps complet	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Gestion des remplacements des animateurs, des aides à la vie quotidienne et des effectifs Gestion administrative et financière des séjours de vacances Gestion administrative Remplacement du gestionnaire dédié à la pause méridienne en cas d'absence
Responsable de secteur	Restauration et équipes scolaires	Temps complet	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe Animateur Animateur principal de 2 ^{ème} classe Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Organisation des équipes assurant l'entretien de écoles, la restauration et l'accompagnement des enseignants en maternelle (recrutement, formation ...) Encadrement des responsables d'équipes de groupes scolaires (REGS). différentes tâches à exécuter Organisation d'un environnement de travail propice à l'esprit d'équipe et la collaboration Veille à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité Rationalise les coûts en favorisant la meilleure utilisation des moyens Concilie la prise en compte des situations individuelles, les besoins des écoles et les contraintes budgétaires.
Responsable de structure	Relation au citoyen	Temps complet	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Encadrement de l'équipe Élaboration et suivi du budget Encadrement des politiques sociales de la Maison de quartier Correspondant des ressources humaines
Professeur de musique	Ecole de musique	Temps non complet 10h00	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Enseignement d'une discipline artistique Développement et diffusion des pratiques artistiques et culturelles Accompagnement des pratiques artistiques amateurs du territoire Participation à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement
Assistant social	Direction des ressources humaines	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Accompagnement du personnel de la ville et du CCAS Maintien et ou retour à l'emploi Participation à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents Gestion administrative et communication Promotion et suivi du dispositif de prévoyance
Assistant de direction	VEEP	Temps complet	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Assistance administrative de la direction Activités administratives transversales (secrétariat partagé)